

République du Sénégal



Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures et des
Transports Terrestres et Aériens
(MITTA)



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL – CAS SANS PRE QUALIFICATION
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE PROTECTIONS
D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DANS LES REGIONS DE TAMBACOUNDA
ET KEDOUGOU (PERA 2025)**

D/1759 /A3

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal le « L'AS » en date du 09 Décembre 2024.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures et des Transports terrestres et aériens, a obtenu de l'État du Sénégal, des fonds dans le cadre du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), afin de financer son programme d'entretien routier annuel et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché des travaux de construction et de protections d'ouvrages d'assainissement dans les régions de Tambacounda et Kédougou.
3. L'AGEROUTE Sénégal, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer lesdits travaux. Les travaux sont constitués d'un (01) lot unique.

Le délai d'exécution des travaux est de **dix (10) mois**.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles selon les règles de procédure du décret n° 2022-2295 du 28 Décembre 2022 portant Code des Marchés publics du Sénégal.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL tous les jours ouvrables, du lundi au Vendredi, de 08h à 17h - Email : ageroute@ageroute.sn, rndour@ageroute.sn, maba@ageroute.sn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes sise à la Rue David Diop x Rue F Fann Résidence Dakar à compter du **09 mai 2025**.

Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.

6. Les exigences en matière de qualifications sont, entre autres :

- avoir réalisé au cours des trois (3) dernières années à partir de 2021 un chiffre d'affaires moyen annuel de **600 000 000 F CFA** ;
- Fournir les états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA) ou un organisme assimilé pour les trois (3) dernières années à compter de 2021 (2021, 2022 et 2023) ;
- disposer d'une attestation de ligne de crédit auprès d'une banque agréée par le Ministère des Finances et du Budget d'un montant équivalent à **130 000 000 F CFA**. Les lignes de crédits établies par les compagnies d'assurance ne seront pas acceptées.
- disposer d'une expérience générale de marchés de construction à titre d'entrepreneur, au cours des cinq (5) dernières années (à compter de 2020) qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions ;
- avoir réalisé, au cours des cinq (05) dernières années à partir de 2020, deux (2) prestations de même nature chacune de valeur d'au moins **290 000 000 F CFA**.

Les Candidats devront fournir les attestations de travaux faits ou les procès-verbaux de réception définitive des travaux attestés par les maîtres d'ouvrages ou le bénéficiaire. Les prestations qui ne sont pas accompagnées d'une attestation ou de procès-verbal de réception définitive ne seront pas comptabilisées.

7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de Cinquante mille (**50 000**) F CFA par versement au compte n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies. Un exemplaire du DAO sera disponible et pourra être consulté sur place par tout candidat intéressé.

8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la Cellule de passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL sise à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **12 juin 2025 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**. Les offres arrivées en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes à la salle de réunion de l'AGEROUTE, en présence des représentants des soumissionnaires présents qui souhaitent y assister à l'AGEROUTE SENEGAL à l'adresse ci-dessus le **12 juin 2025 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**.

Et doivent comprendre une garantie de soumission une garantie de soumission d'un montant de **5 000 000 F CFA** délivrée par une institution financière agréée par le Ministère des Finances et du Budget, et rester valable 28 jours après expiration de la durée de validité des offres.

Les offres doivent être valides pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Le Directeur général

Mamadou NDAO